

## Les bateaux en fin de vie finissent à la casse

Plus question de laisser pourrir les bateaux au fond des ports, d'un chantier ou d'un jardin. Il faut les recycler dans un centre de déconstruction.



Comme les voitures, les bateaux en fin de vie sont désormais déconstruits dans des centres spécialisés.

PHOTO : APER

### Repères

#### Que faire des bateaux en fin de vie qui ne trouvent plus acheteur ?

Depuis 2019, ils doivent être déconstruits et recyclés. Pour leurs propriétaires, il suffit de se connecter sur [recyclermonbateau.fr](http://recyclermonbateau.fr) et de s'y créer un compte. Ils sont ensuite mis en relation avec l'un des vingt-quatre centres de déconstruction agréés en France. Il y en a huit en Bretagne : à Lorient, Quimper, Brest, Morlaix, Lanion et Saint-Malo.

L'objectif : réduire le nombre d'épaves qui se décomposent et polluent certains endroits du littoral.

#### Est-ce gratuit de faire déconstruire son bateau ?

Oui, la déconstruction est gratuite, mais le transport jusqu'au chantier est à la charge du propriétaire. Pour le transport des grosses unités, jusqu'à 24 mètres, il est possible d'obtenir un devis.

#### Combien de bateaux ont été déconstruits depuis le lancement de la filière ?

Depuis septembre 2019, un millier de bateaux ont été déconstruits, dont près de la moitié en Bretagne (465). Les centres nautiques bretons ont montré l'exemple avec une centaine de catamarans, dériveurs et annexes collectés.

#### Que deviennent ces bateaux ?

Ils sont valorisés à 70 %. Métaux et équipements sont recyclés. Quant à la coque, souvent en composite polyester, elle est transformée en combustible solide de récupération pour alimenter des cimenteries.

#### N'est-il pas difficile pour les propriétaires d'envoyer leurs bateaux à la casse ?

Souvent, ça l'est. Même s'il y a une volonté de s'en défaire, un bateau en mauvais état peut garder une valeur sentimentale. Beaucoup pensent qu'il pourrait être réparé, vendu. Mais la plupart du temps, ces unités se

retrouvent abandonnées dans des jardins, des terre-pleins de chantiers, etc. Et les conserver peut aussi avoir un coût.

#### Comment faisait-on avant la création de cette filière de déconstruction ?

Avant 2019, il n'y avait pas de filière organisée et chacun se débrouillait comme il pouvait. Il n'y avait aucune obligation. En 2009, la Fédération des industries nautiques a créé l'Aper, l'Association pour la plaisance écoresponsable, pour mettre en relation les plaisanciers et les centres de déconstruction.

Et à présent, tous les constructeurs et vendeurs de bateaux ont l'obligation de s'occuper de la fin de vie de leurs produits. Ils le font à travers une contribution sur la vente des bateaux neufs. L'Aper a ainsi été agréée comme éco-organisme par l'État pour gérer la filière de déconstruction et de recyclage des bateaux de plaisance de 2,5 à 24 mètres.

Olivier CLÉRO.